

Département
Bas-Rhin

COMMUNE DE ROSENWILLER

Arrondissement
MOLSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal

Séance du 15 septembre 2022

Nombre de Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

Sous la Présidence de M. WANTZ Philippe, Maire

Membres présents : BARABINOT Dominique, GRAFF Claude, HUCK Claudine, HUCK Fernande, HUCK Jean-Georges, MEYER Christine, MEYER Eric, MODRY Nathalie, WANTZ Anne-Cécile, ZASOVA FRIEDERICH Biljana

Membres excusés : OFFENBURGER Yves (procuration à MEYER Eric), FISCHER-STEGER Anne, EINHART Nicolas, MARGUIN Stéphane

Point 2 : REPLACEMENT D'UN AGENT TITULAIRE

Affaires du personnel : service administratif : remplacement d'un agent titulaire momentanément indisponible : autorisation d'engagement d'un(e) « Adjoint Administratif territorial » contractuel.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'arrêt maladie de la secrétaire de mairie - agent titulaire de la Fonction Publique Territoriale à temps complet - depuis le 03/08/2022 et ce, jusqu'au 30/09/2022. A cet effet, il convient de procéder à son remplacement et ce, afin d'assurer la continuité du service public.

M. le Maire propose ainsi aux membres présents de l'autoriser à engager un agent contractuel sur le grade de « Adjoint Administratif territorial principal de 2^{ème} classe », à temps complet - dans la mesure du possible - , pour une durée de 2 semaines, à compter du 19/09/2022. En cas de prolongation de l'arrêt de l'agent titulaire, le contrat de l'agent contractuel pourra être reconduit.

Le recrutement se fera dans les conditions suivantes :

Grade : Adjoint Administratif territorial principal de 2^{ème} classe ; Echelon 1 ;

Quotité d'heures hebdomadaires travaillées souhaitées : 35H00 ;

Période : du 19/09/2022 au 30/09/2022.

ENTENDU

l'exposé de Monsieur le Maire ;

Accusé de réception en préfecture
067-216704106-20220915-2022_15_09_2-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022

- VU les dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;
- VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- VU les dispositions du Code de la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2022 ;

CONSIDERANT le tableau des effectifs de la commune ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir débattu,

DECIDE, à l'unanimité,

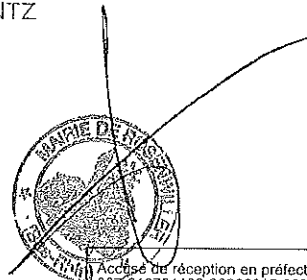
D'AUTORISER, dans le cadre du remplacement d'un agent titulaire de la Fonction Publique Territoriale en arrêt maladie, le recrutement d'un agent contractuel sur le grade d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe à temps complet - dans la mesure du possible - échelon 1, pour une durée de 2 semaines à compter du 19/09/2022 ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement de l'agent contractuel dans les conditions sus mentionnées et de l'autoriser, le cas échéant à prolonger la durée d'embauche en cas de prolongation de l'arrêt maladie de l'agent titulaire ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Copie certifiée conforme
Rosenwiller, le 15 septembre 2022
Le Maire,

Philippe WANTZ



Accusé de réception en préfecture
087-216704106-20220915-2022_15_09_2-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022